



## Mise sous tutelle d'un parent très proche (mon père)

Par **elinikyta**, le **13/05/2009** à **10:22**

Bonjour,rnrnSuite au décès de ma mère le 24 janvier 2008, mon père âgé de 73 ans perd un peu la tête c'est moi sa fille ainée qui c'est toujours occupé des affaires de famille, payer les factures, fait les démarches administrative, obsèques, notaire etc.... Nous sommes trois filles jusque la tout allez bien maintenant que tout est régler et qu'il n'y a que les facture du quotidien a régler mon père ne veux plus me voir ni moi ni mon autre sœur. Mon père habitant chez ma petit sœur qui profite de lui financièrement car c'est lui qui lui paie son loyer, EDF, téléphone, assurance maison, courses au quotidien, permis de conduire etc ..... ma petite sœur ne veut en aucun cas qu'il soit mis sous tutelle et de son côté mon père refuse l'expertise psychiatrique imposé pour une demande de mise sous tutelle. Aujourd'hui moi et ma sœur cadette sont dans une impasse et nous ne savons pas comment faire pour mettre notre père sous tutelle afin de le protéger contre notre sœur et contre tout abus ou il pourrais être confronté. Il a donné tout ses bijoux a notre petite sœur et les plus beaux bijoux de notre mère aussi avant de nous donner ce qui resté a nous deux. Il met de l'argent sur un compte qui est celui de la fille de ma petite sœur il ne paie plus aucune facture ni aucun crédit que ma mère a laissez. Je sais très bien que si il lui arrive quelque chose c'est nous les trois héritières qui devront régler ces dettes et si l'on ne peu le faire cela sera pris sur le peu de biens qui nous aura laissé. Comment peu t on faire pour le mettre sous tutelle ? Ma sœur a t elle tout les droits sur notre père du fait qu'il habite chez elle officieusement ? Mais en sachant qu' officiellement il n'habite pas chez elle mais chez lui dans sa maison. Je vous remercie d'avance pour les réponse. Cordialement